

Frontignan, le 15 décembre 2015

Compte rendu du conseil d'administration du 7 décembre 2015

Présents : R. Casses, G. Chaput, D. Coquery, F. Herrera, C. Robquin, D. Tsouladzé

Absents excusés : G. Forner, P. Fontaine, R. Tant

Début de la réunion : 18 h 15

Ordre du jour :

1- Approbation du compte rendu de CA du 2/11.

Aucune remarque n'étant formulée par les membres du CA depuis sa diffusion, le compte rendu est validé.

2- Site web : état d'avancement.

Le chantier du nouveau site web d'ARZF touche à sa fin.

Après un dernier échange sur les retouches à apporter au site « en travaux », D. Tsouladzé et R. Casses ont effectué la synthèse des dernières modifications proposées par les membres du CA et vont les transmettre au webmaster afin que le site rénové soit fonctionnel début 2016.

3- Plan Particulier d'Intervention (PPI) de GDH-BP.

Le 9 novembre, G. Chaput et C. Robquin ont participé à une réunion d'actualisation du PPI (version 2011) de GDH-BP.

Note : Le PPI, c'est le plan d'urgence d'intervention de l'État qui prend en compte les zones d'influences des phénomènes dangereux sortant du périmètre de sécurité prévu par le PPRT de GDH-BP (alertes, organisation des secours, mode d'action des interventions, moyens, informations) le tout établi en parallèle avec le plan communal de sécurité.

Responsabilité de l'application du PPI : l'État.

Responsabilité de l'application du PCS (plan communal de sécurité) : la commune.

ARZF était donc conviée à participer au groupe de travail intitulé : Alerte, information et protection des populations auquel participait également GDH-BP, des représentants de la Mairie, de la Préfecture, de la DREAL, des pompiers, de la gendarmerie, du SAMU, de l'ARS de la DDPP et les autres associations locales. Le président d'ARZF a pris la parole en début de réunion pour exprimer l'incompréhension totale de l'association concernant le contenu du dossier PPI.

En effet, ce document prétend prendre en compte tous les phénomènes dangereux possibles, en cas d'accident, dans un périmètre restreint et précis incluant : au nord du site GDH-BP, une partie du quartier des Prés Saint-Martin et, au sud, une partie de celui de L'Entrée/Frontignan-Plage ce qui est très contestable. Ce document reprend uniquement les risques majeurs évoqués dans le cadre du PPRT. En effet en sont exclus les risques toxiques et environnementaux d'une possible rupture de bacs.

A noter que la rédaction du PPI proposé est terminée et non amendable !

Les remarques de l'association n'étant pas prises en compte, ARZF ne peut avaliser son contenu dans l'état.

Durant cette réunion les participants (Mairie, Services de l'État, de la Région, du Département) se sont concertés afin de préparer la rédaction de « fiches-actions » précises, dans le but d'intervenir rapidement et efficacement en cas de sinistre (outils d'alerte, informations aux populations, confinement, évacuation des populations, points de rassemblement...).

Ces fiches devraient être finalisées le 19 janvier 2016, lors d'une réunion où ARZF sera présente.

4- Observatoire des odeurs (Air-Languedoc).

Suite à la réunion publique du 30 novembre, regroupant les NEZ volontaires de Frontignan et de Sète, dont on peut regretter que seulement une trentaine de personnes se soient engagées, deux visites d'entreprises ont été organisées le 16 décembre : celle de l'incinérateur Thau-agglo(UVE), le matin, et celle de l'usine SAIPOL (transformation de graines oléagineuses), l'après-midi.

Plusieurs membres d'ARZF ont participé à ces visites dont le but était de découvrir les odeurs pouvant être émises par ces entreprises afin d'éventuellement les identifier ultérieurement et donc localiser leur(s) lieu(x) d'émission(s).

Durant la présentation de ces processus, des odeurs ont pu être identifiées mais restent étonnamment peu dominantes sur site ? Dans l'une d'entre elle (Saipol), suite à notre remarque sur l'absence d'odeur aux alentours du site, il nous a été répondu qu'un produit de masquage est utilisé en fonction des conditions météorologiques ! Curieux ?

D'autres visites, avec le même objectif, sont prévues le 16 décembre : visites de SCORI, TIMAC-AGRO et ANGIBAUD.

Les fiches permettant de consigner les odeurs ressenties devraient être opérationnelles début janvier 2016.

5- Rencontres avec la presse.

Comme convenu, les membres du bureau de l'association ont rencontré la journaliste locale du Midi Libre, le 12 novembre, afin de lui exposer les points de vue d'ARZF sur le suivi des dossiers en cours. A ce jour, l'article n'étant toujours pas publié, le CA propose que l'on reprenne contact pour explication sur ce délai, (après contact il ressort que cet interview à paraître dans la presse est en cours de traitement).

Par ailleurs, le Président G. Chaput a eu l'occasion d'exposer le point de vue de l'association dans un article du journal La Marseillaise du 28-11-2015 intitulé : « Dépollution : nouveaux tests sur l'ancien site de la Mobil ».

Le thème évoqué, prioritaire, de notre intervention était et reste la prévention réelle des populations face aux risques.

Note : Rappel des étapes de la prévention : 1^{ère} phase, PPRT GDH BP 2012/2017 et 2^{ème} phase, les plans d'urgences PPI/PCS opérationnels en 2016/2017.

6- Rencontre avec les comités de quartier.

Répondant à l'invitation de plusieurs comités de quartier des habitants de Frontignan, des membres du CA interviendront dans les réunions suivantes :

- Le 9/12 : comité de quartier de Frontignan Plage
- Le 10/12 : comité de quartier du Mas de Chave
- Le 10/12 : comité de quartier des Prés Saint-Martin

La séance est levée à 20 h 15.

Prochaine réunion du CA : janvier 2016 (date et lieu à fixer).

Le secrétaire-adjoint
C. Robquin